CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES ACTIONS DE FORMATION

ENTREPRISES DU BTP DE MOINS DE 11 SALARIES



CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES ACTIONS DE FORMATION POUR LES ENTREPRISES DU BTP DE MOINS DE 11 SALARIES

Type de frais : CP = Plafonds des coûts pédagogiques horaires (4) - REM = Forfaits horaires salaires chargés (5) - FA = Frais annexes

	Type de frais : CP = Platonds des couts pedagogiques horaires (4) - Ri	Livi - Toriaits Horaires s	didires charges (5) - 1A - 11ais difficaes		
Nature de l'action de formation	Planchers et plafonds des durées de formation	Type de frais	Prise en charge Constructys	Financements complémentaires possibles	
Formation qualifiante (1)	> Formation qualifiante : 300 h mini (2) à 1 200 h maxi	CP	30 €		
Formation perfectionnement	> Formation qualifiante : 300 ii filini (2) a 1 200 ii filiaxi > Formation de perfectionnement : 7 h mini à 300 h maxi	REM	13 €		
Technique BTP	> Formation de perjectionnement . 7 il mini à 300 il maxi	FA	8% des CP retenus dans la limite de 1 500€ (6)		
Formation qualifiante (1)	> Formation qualifiante : 300 h mini (2) à 1 200 h maxi	CP	22 €		
Formation perfectionnement	> Formation qualifiante : 300 n mini (2) à 1200 n maxi	REM	13 €		
Hors technique BTP	> Torridation de perfectionnement : 7 Il minin à 300 Il maxi	FA	8% des CP retenus dans la limite de 1 500€ (6)		
		CP	30 €		
Formation santé/sécurité	7 h min (sauf exception spécifiée dans le GFOR)	REM	13 €	Si la formation est inscrite dans un	
		FA	8% des CP retenus dans la limite de 1 500€	plan collectif (3) complément des CP	
		CP	30 €	+5€	
Formation d'un tuteur salarié	7 h mini à 40 h maxi	REM	13 €		
		FA	8% des CP retenus dans la limite de 1 500€		
	_, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	СР			
Formation de tuteur non salarié	7 h mini à 40 h maxi	REM	15 €		
		FA		+ Ressources extérieures	
Formation à la la fonction d'encadrement et formations à la démarche de		СР	30 €	+ Ressources exterieures	
Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)	Nb d'heures mini et maxi cf formation qualifiante ou perfectionnement	REM	13 €	_	
		FA	8% des CP retenus dans la limite de 1 500€		
Formations : GEAB - REAB - Entrepreneurs du Bâtiment -	Alb dibourse recommendées colon la formation	CP	30 €		
Visio - Entrepreneurs 21 (y compris bloc de compétence)	Nb d'heures recommandées selon la formation	REM	13 €	_	
		FA CP	8% des CP retenus dans la limite de 1 500€ 30 €	_	
Accompagnement VAE et Bilan de compétences		REM	30 €	_	
		FA	8% des CP retenus dans la limite de 1 500€		
		FA	8% des Cr reterius dans la limite de 1 500€	-	
Evaluation visant l'accès à la certification CLéA : Evaluation préalable d'un éventuel parcours de formation Evaluation finale à la fin du parcours Formation FEEBAT	Evaluation qui dans tous les cas doit être accompagnée et individualisée	СР	Maxi 60€/h dans la limite de 420€/évaluation préalable dans la limite de 240€/évaluation finale		
Evaluation finale à la fin du parcours		REM	13 €		
Tage Control of the C		FA	8% des CP retenus dans la limite de 1 500€		
		177	OPCO : 70% des CP	(1) () () () () () () () () ()	
Formation FEEBAT		СР	EDF : 30% des CP	(1) Les formations sanctionnées par un diplôme ou un titre inscrit au RNCP, CQP qu'ils soient inscrits ou non au RNCP ou les formations visant une	
N. C.		REM	100€/jour/stagiaire	qualification reconnue dans les classifications des Conventions Collectives	
	PRECISIONS DE FINANCEMENT			Nationales (CCN) du BTP.	
Formation sur site Technique BTP et hors technique BTP	Prise en charge des coûts pédagogiques et rémunérations conformément au	tableau ci-dessus. Pas d	e prise en charge des frais annexes	(2) Les formations qualifiantes d'une durée inférieure à 300 heures peuven être prises en charge s'il y a eu positionnement (c'est-à-dire réalisation d'u	
Formation bénéficiant à un gérant salarié ou PDG de SA	Prise en charge des coûts pédagogiques, des frais de salaires et des frais ann	exes conformément au t	tableau ci-dessus.	évaluation des connaissances du salarié avant le début de la formation afin d'adapter son parcours de formation à ses besoins réels).	
Formation Diagnostic amiante, plomb, antiparasitaire et énergétique	Possibilité de participation financière pour les formations relatives au diagno à 35 h	stic (notamment amiant	te, plomb, antiparasitaire, énergétique) supérieures	(3) Un Plan collectif est constitué d'un ensemble d'actions de formation nor composé exclusivement de formations réglementaires et obligatoires, comportant au minimum une action technique BTP et caractérisé par :	
FIMO	Prise en charge de la durée légale, soit 140 h	Prise en charge de la durée légale, soit 140 h			
FCO	Prise en charge de la durée légale, soit 35 h			locaux de l'organisation professionnelle délégataire et attesté par un formulaire signé par le chef d'entreprise. - plusieurs demandes de financement (donc plusieurs thèmes de formation	
Sans condition de regroupement : Cours par correspondance ou FOAD Sinoncement des frais d'inscription plafonné au nb d'heures de formation X plafond des CP selon la nature de l'action conformément au tablea Financement des frais de salaires uniquement pendant les séquences pédagogiques en présentiel			nature de l'action conformément au tableau ci dessus	conseillées le même jour pour une même entreprise. (4) La prise en charge des coûts pédagogiques par Constructys ne comporte les frais de dossiers d'inscription sauf pour les formations à distance. (5) Constructys doit s'assurer que le salarié est à minima au SMIC.	
Positionnement, accompagnement et évaluation intégrés dans un parcours de formation > 35 heures	Prise en charge financière horaire appliquée selon la nature de la formation (tableau ci-dessus > Positionnement : 1 jour maxi > Accompagnement : 3 jours maxi	de perfectionnement ou	qualifiante) et les domaines qui y sont liés conformément au	(6) Formations qualifiantes: Pris en charge à la demande de l'entreprise, de frais annexes à hauteur des indémnités Grands Déplacements dans la limite forfaits fiscaux fixés par l'administration compétente pour toute distance > km entre le domicile du salarié et le lieu de formation (voir imprimé sur le s www.constructys.fr)	

structys ne comporte pas ons à distance.

de de l'entreprise, des ements dans la limite des our toute distance > 50 voir imprimé sur le site

MAJ : Février 2019



	Nature de l'action de formation	Abondement coûts pédagogiques par Constructys = (Nb d'heures de formation) X (coût réel horaire plafonné) déduction faite du montant du crédit CPF mobilisé	Rémunération	Financements complémentaires possibles
	Maintenance et conduite d'engins	45€/h		
	Métiers techniques BTP	30€/h		
	Tertiaire (y compris certification CléA)	30€/h		
	Accompagnement VAE	80€/h		
	Bilan de compétences	80€/h		
CPF	Actions de formation dispensées aux créateurs ou repreneurs d'entreprises (cf.art.L.6313-1)	30€/h	La prise en charge de la rémunération est plafonnée à 50% de la prise en charge des coûts pédagogique de Constructys.	+ Ressources extérieures
	Permis B (1) (Préparation aux épreuves théoriques, pratiques et aux frais d'accompagnement)	25€/h		
	Permis groupe lourd C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE (1)	25€/h		

Les droits acquis au titre du CEC Compte engagement citoyen peuvent financer les actions de formation destinées à permettre aux bénévoles et aux volontaires en service civique d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Pas de prise en charge des frais de garde d'enfants ou de personne à charge et des frais annexes

(1) L'attestation "Permis B, Permis groupe lourd C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E et DE " dûment complétée et signée par le titulaire doit être jointe à toute demande de prise en charge et constitue une condition d'éligibilité de l'action.

	Nature de l'action de formation Conditions de prise en charge Type de frais	Prise en charge Contructys		Financements complémentaires versés à		
	Nature de l'action de formation	Conditions de prise en charge	Type de Trais	Publics non prioritaires	Publics prioritaires *	l'entreprise
	Métiers techniques BTP (hors maintenance et conduite d'engins)	Les actions de professionnalisation réalisées dans le cadre d'un contrat de	CP REM FA	13€/h	19€/h	+ 5€/h (hors GEIQ) + Ressources extérieures
SATION	Maintenance et Conduite d'engins		CP REM FA	16€/h	22€/h	+ 5€/h (hors GEIQ) + Ressources extérieures
IE PROFESSIONNALISATION	Tertiaire (autre que BTP)		CP REM FA	7€/h	13€/h	+ 5€/h (hors GEIQ) + Ressources extérieures
E PROFE	Nature de l'action de formation	Conditions de prise en charge		Prise	e en charge Contructys	

Nature de l'action de formation	conditions de prise en enaige	11130	en energe contractys	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Tuteur agé de - de 45 ans	Publics prioritaires * ou tuteur agé de 45 ans et +	
Aide à l'exercice de la fonction tutorale dans le cadre d'un contrat de professionnalisation		230€ par contrat	345€ par contrat	

^{*} Publics prioritaires: leunes de moins de 26 ans n'ayant pas validé un second cycle de l'enseignement secondaire et qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement, technologique ou professionnel (c'est-à-dire les niveaux VI et VI bis. Les CAP et les BEP sont donc exclus), les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), les personnes ayant bénéficié d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI), les demandeurs d'emploi (quel que soit leur âge) inscrits depuis plus d'un an sur la liste des demandeurs d'emploi tenue par Pôle Emploi.

	Nature de l'action de formation	Conditions de prise en charge	Type de frais	Prise e charge Contructys	Financement complémentaires possibles
PRO A	Formation au titre de la reconversion ou de la promotion par l'alternance Actions éligibles : Diplômes de l'Eduction Nationale et les titres professionnelles , qui sont enregistrés au RNCP, Blocs de compétences constitutifs d'une certification enregistrées au RNCP, qualifications reconnues dans les classifications d'une CCN de branche, les CQP et les CQPI	> Salarié en CDI en CUI CDI dont la qualification est inférieur au niveau II (licence) > Supérieur à 150 h et doit être comprise entre 15% et 25% de la durée de l'avenant au contrat de travail > Les heures réalisées hors temps de travail sont limitées à 30h/an et par salarié ou de 2% pour les salariés en forfait jours ou heures. Le salarié n'a pas le droit à une allocation de formation. > Le contrat de travail du salariés qui suit une action de reconversion ou de promotion par l'alternance fait l'objet d'un avenant qui doit être adressé à Constructys dans un délai de 5 jours calendaires suivants son entrée en vigeur	CP FA	9,15 €	+ Ressources extérieures



	Nature de l'action de formation	Conditions de prise en charge	Type de frais	Prise e charge Contructys	Mode de preuve	Financement complémentaires possibles
	Participation à des colloques / congrès, symposium, séminaires, conférences	> Journées colloquesen lien avec les aspects techniques des métiers du BTP (ex : journée d'information sur le BIM)	СР	500€/stagiaire/demi journée et 5 000€/maximum par entreprise/an Une demi journée de formation = minimum 3 heures	. Programme du colloque, congrès Attestation de participation/copie d'émargement	+ Ressources extérieures
	(axe transition écologique énergétique)	> Ne seront pris en charge que les colloques, où des actes seront produits afin de garantir la capitalisation des acquis de la part du salarié vers son	REM	Forfait de 13€/h	Facture Constructys est susceptible de demander	
ATION		équipe ou son collectif de travail	FA	8% du coût du volet pédagogique	les actes	
DUVEAU PROCESS DE FORMATIO	Coaching/consulting (individuel ou en équipe) (axe création-gestion-transmission d'entreprise)	Accompagner un salarié, un groupe ou une équipe, afin de favoriser l'optimisation de leur potentiel humain et professionnel pour un meilleur exercice de leurs responsabilités au sein de leur entreprise	СР	125€/heure/entreprise (pour un ou plusieurs stagiaires) 5 000€ (coaching et consulting cumulé)/maximum par entreprise/an	. Mise à disposition du programme - Formalisation des objectifs professionnels poursuivis - Définition préalable de la durée et des modalités du coaching	+ Ressources extérieures
AU PR			REM	Forfait de 13€/h	· Facture · Feuille d'émargement	
NOUVEA	Habilitation Electrique (axe santé-sécurité au travail)	Uniquement pour les actions de recyclage - activité électricité et ce uniquement pour le personnel électricien, c'est-à-dire hors recyclage HO-BO : financement du test sec si positionnement	СР	Positionnement : 4 heures maximum - plafond de 30 €/h selon intervenant (voir avec votre organisation professionnelle délégataire) Plafond de participation au test : 30€/h selon intervenant cf onglet diagramme habilitation électrique	Facture de l'organisme de formation pour positionnement ou évaluation (hors utilisation outils de Constructys) - Facture de l'examen - Feuille d'émargement - Autres éléments cf tableau N°2 actions éligibles	+ Ressources extérieures
			REM	Forfait de 13€/h		

ACTIONS NON PRISES EN CHARGE PAR CONSTRUCTYS					
Plan de développement des compétences (Application des articles L6313-1 et L6353-1)	Contrat de professionnalisation				
▶ Les actions réalisées par une entreprise ne relevant pas du champ de compétences de Constructys	▶ Les contrats non conformes aux dispositions conventionnelles ou légales				
Les actions de formation d'une durée inférieure à un jour	▶ Les contrats signés par une entreprise ne relevant pas du champ de Constructys				
Les actions pour lesquelles les DPC (Demande de Prise en Charge) n'ont pas été adressées Constructys dans le respect d'un délai de 15 jours ouvrés avant le début de l'action (cachet de la poste faisant foi). Cependant la règle est accompagnée d'une souplesse dans l'application.	Les contrats adressés hors délais (souplesse dans l'application)				
▶ Ne sont pas prises en charge les actions de formation pour lesquelles l'entreprise n'a pas informé Constructys avant le début de la formation d'une modification substantielle concernant les informations portées sur la DPC (Demande de Prise en Charge) en ce qui concerne le salarié à former, l'action de formation, le coût pédagogique ou l'organisme de formation. Dans un ou plusieurs de ces cas, Constructys se réserve la possibilité de réexaminer son accord de financement au moment de la demande de règlement.	▶ Les demandes de financement de plus de 3 contrats simultanés pour une même entreprise y compris contrat d'apprentissage				
▶ Pas de prise en charge pour les contrats de travail de type particulier ou les personnes n'ayant pas de contrat de travail en tant que salarié de l'entreprise (étudiants, intérimaires, stagiaires, agent commercial indépendant) - Possibilité d'accès au plan de développement des compétences pour les contrats de professionnalisation si l'objectif est distinct de celui du contrat de professionnalisation(en CDD/CDI/CDIC) et pour les salariés en contrats d'apprentissage.	▶ La formation non certifiante ou non qualifiante reconnue dans le BTP				
▶ Les actions de formation bénéficiant à des non salariés.	▶ La formation ne respectant pas le rythme de l'alternance (à l'exception des formations à la conduite routière, cf. instruction DGEFP n° 361 du 17 septembre 2008 relative à la mise en oeuvre du contrat de professionnalisation dans la conduite routière)				
▶ Les formations liées au recyclage dont la durée de formation officielle est inférieure à une journée	▶ Les durées minimum et maximum de la formation et du contrat non respectées				
▶ Les actions de formation informatique visant uniquement l'apprentissage d'un environnement informatique.	Absence de désignation d'un tuteur pour un salarié quel que soit son âge				
▶ Les actions préparant totalement ou partiellement à la fonction Assistant de Direction Entreprise Artisanale (ancien Brevet de Collaboratrice de Chef d'Entreprise Artisanale) ne comportant pas de module Bâtiment.	► Non respect des rémunérations minimum conventionnelles				
les formations relatives au diagnostic (notamment amiante, plomb, antiparasitaire, énergétique) inférieures à 35h	▶ Formations internes				
▶ Les formations de formateurs (sauf pour les organismes de formation adhérents volontaires).	Formations sur site ou sur chantier				
▶ Les stages de conversion et les stages de rééducation après accident se déroulant sur le lieu de travail.	Formations à distance et FOAD : Inéligibilité des contrats de professionnalisation réalisés intégralement en FOAD (outils numériques) Inéligibilité des contrats réalisés à distance				
▶ Les formations réalisées par l'entreprise elle-même (formations internes) dans l'entreprise ou à l'extérieur. (Exception : des expérimentations initiée par Constructys pourront être menées sur de la formation interne dans le cas où la formation serait encadrée par un organisme de formation externe pilote en partenariat avec l'entreprise.)	L'aide à la fonction tutorale n'est pas versée lorsque :				
▶ Les formations à l'éco-conduite relatives à des permis autres que BE, B96, C1E, C ou EC.	- le tuteur n'est pas salarié				
▶ Les attestations de capacité de transport.	- le tuteur est externe à l'entreprise				
► Les formations relatives à la conduite routière (observations : éligibilité des formations chronotachygraphe, GPS et conduite en sécurité d'une durée maximum de 14 heures)	 le tuteur n'a pas suivi de formation dans les 3 mois qui suivent le début de l'action de professionnalisation le bénéficiaire du contrat de professionnalisation n'est plus présent dans l'entrerprise au bout de 6 mois. l'exercice à la fonction tutorale s'exerce dans le cadre d'un contrat d'apprentissage 				

MAJ : Février :

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES ACTIONS DE FORMATION

ENTREPRISES DU BÂTIMENT DE 11 SALARIES ET PLUS



CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES ACTIONS DE FORMATION POUR LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT DE 11 SALARIES ET PLUS

Type de frais : CP = Plafonds des coûts pédagogiques horaires - REM = Forfaits horaires salaires chargés - FA = Frais annexes

Nature de l'action de formation	Planchers et plafonds des durées de formation	Type de frais	Prise en charge Constructys	Financements complémentaires possibles
Formations à la maintenance et la conduite d'engins	7 h min (sauf exception spécifiée dans le GFOR)	СР	45€	
Autres formations (inclus permis, FIMO et FCO) PDC	7 h min			
Formation santé/sécurité (inclus permis, FIMO et FCO)	mis, FIMO et FCO) 7 h min (sauf exception spécifiée dans le GFOR) CP 30 €			
Formation à la la fonction d'encadrement et formations à la démarcher de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)	7 h min	СР	30 €	
Formations "transition écologique,énergétique et numérique"	7 h min	СР	30€	
Formations à la création gestion transmission d'entreprise	7 h min	СР	30 €	
Evaluation visant l'accès à la certification CLéA: Evaluation préalable d'un éventuel parcours de formation Evaluation finale à la fin du parcours	> Maxi 60€/h maxi 420€/évaluation préalable maxi 240€/évaluation finale > Evaluation qui dans tous les cas doit être accompagnée et individualisée	СР	60 €	+ Ressources extérieures + contribution volontaire
Formation de tuteur	7 h mini à 40 h maxi	СР	15 €	
Positionnement, accompagnement (si justifié pédagogiquement) et évaluation intégrés dans un parcours de formation FEEBAT REM	Positionnement : 1 jour maximum	СР	Participation financière horaire à hauteur des plafonds définis selon la nature de l'action	
FEEBAT		СР	OPCO : 70% des CP EDF : 30% des CP	
EVELOP	PRECISIONS DE FINANCEMENT			Financements complémentaires possibles
REM	Constructys ne prend pas en charge les frais de salaires			
Constructys peut prendre en charge les frais annexes uniquement si l'action de formation bénéficie d'un cofinancement extérieur quelque soit la nature des dépenses cofinancées (CP, frais annexes, rémunération) : Hebergement + repas : Au réel plafonné à 58€ par journée de formation Repas seul : Au réel plafonné à 20€ par journée de formation Transport : > Voiture : 0,47€/km > Train : 2ème classe pour les ouvriers et les ETAM ; 1ère classe pour les IAC > Avion : au réel (avec note explicative) Fréquences du transport : > Un AR/jour jusqu'à 75km (150 km AR) > Un AR/jour jusqu'à 45km (800 km AR) > Un AR toutes les 2 semaines pour les déplacements de plus de 400 km (800 km AR)		+ Ressources extérieures + contribution volontaire		

	Nature de l'action de formation	Abondement coûts pédagogiques par Constructys = (Nb d'heures de formation) X (coût réel horaire plafonné) déduction faite du montant du crédit CPF mobilisé	Rémunération	Financements complémentaires possibles
	Maintenance et conduite d'engins	45€/h	- - -	
	Métiers techniques BTP	30€/h		+ Ressources extérieures
	Tertiaire (y compris certification CléA)	30€/h		
	Accompagnement VAE	80€/h		
뇬	Bilan de compétences	80€/h	La prise en charge de la rémunération est plafonnée à 50%	
5	Actions de formation dispensées aux créateurs ou repreneurs d'entreprises (cf.art.L.6313-1)	30€/h	de la prise en charge des coûts pédagogique de Constructys.	+ contribution volontaire
	Permis B (1) (Préparation aux épreuves théoriques, pratiques et aux frais d'accompagnement)	25€/h		
	Permis groupe lourd C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE (1)	25€/h		

Les droits acquis au titre du CEC Compte engagement citoyen peuvent financer les actions de formation destinées à permettre aux bénévoles et aux volontaires en service civique d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions. Pas de prise en charge des frais de garde d'enfants ou de personne à charge et des frais annexe.

(1) L'attestation "Permis B, Permis groupe lourd C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E et DE " dûment complétée et signée par le titulaire doit être jointe à toute demande de prise en charge et constitue une condition d'éligibilité de l'action.



				Prise en charge Constructys		Financements complémentaires possibles
	Nature de l'action de formation	Conditions de prise en charge	Type de frais	Publics non prioritaires	Publics prioritaires *	Entreprise de 11 à 300 salariés du bâtiment (hors GEIQ)
	Métiers techniques BTP (hors maintenance et conduite d'engins)	Les actions de professionnalisation réalisées dans le cadre d'un contrat de professionnalisation incluent des enseignements généraux, professionnels et technologiques et peuvent comprendre des actions d'évaluation et d'accompagnement.	CP REM FA	13€/h	19€/h	+ 5€/h + Ressources extérieures
ALISATION	Maintenance et Conduite d'engins		CP REM FA	16€/h	22€/h	+ 5€/h + Ressources extérieures
FESSIONN	Tertiaire (autre que BTP)		CP REM FA	7€/h	13€/h	+ 5€/h + Ressources extérieures
Spécificités GEIQ : Application du forfait publics prioritaires pour les contrats de professionnalisaton GEIQ quelque soit le public				,		

* Publics prioritaires : Jeunes de moins de 26 ans n'ayant pas validé un second cycle de l'enseignement secondaire et qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement, technologique ou professionnel (c'est-à-dire les niveaux VI et VI bis. Les CAP et les BEP sont donc exclus), les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), les personnes ayant bénéficié d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI), les demandeurs d'emploi que soit leur âge) inscrits depuis plus d'un an sur la liste des demandeurs d'emploi tenue par Pôle Emploi.

Nature de l'action de formation	Caudities de seise su aboure	Prise en charge Constructys		
Nature de l'action de formation	Conditions de prise en charge	Entreprise hors GEIQ	Entreprise GEIQ	
Aide à l'exercice de la fonction tutorale dans le cadre d'un contrat de professionnalisation	> Durée maximum de 6 mois > Le tuteur salarié a suivi une formation de tuteur ou Titre de maître d'apprentissage confirmé (TMAC) ou suit une formation au plus tard avant la fin de la période de tutorat pour le contrat concerné > Pas de versement d'aide à la fonction tutorale dans le cadre d'une PRO A	230€ par tuteur	230€ par contrat dans la limite de 10 contrat de professionnalisation simultanés par tuteur	

	Nature de l'action de formation	Conditions de prise en charge	Type de frais	Prise en charge Constructys	Financements complémentaires possibles
PROA	Formation au titre de la reconversion ou de la promotion par l'alternance Actions éligibles : Diplômes de l'Eduction Nationale et les titres professionnelles , qui sont enregistrés au RNCP, Blocs de compétences constitutifs d'une certification enregistrées au RNCP, qualifications reconnues dans les classifications d'une CCN de branche, les CQP et les CQPI	 Salarié en CDI en CUI CDI dont la qualification est inférieur au niveau II (licence) Supérieur à 150 h et doit être comprise entre 15% et 25% de la durée de l'avenant au contrat de travail Les heures réalisées hors temps de travail sont limitées à 30h/an et par salarié ou de 2% pour les salariés en forfait jours ou heures. Le salarié n'a pas le droit à une allocation de formation. Le contrat de travail du salariés qui suit une action de reconversion ou de promotion par l'alternance fait l'objet d'un avenant qui doit être adressé à Constructys dans un délai de 5 jours calendaires suivants son entrée en vigeur 		9,15 €	+ Ressources extérieures + Contribution volontaire

	Nature de l'action de formation	Conditions de prise en charge	Type de frais	Prise en charge Constructys	Mode de preuve	Financements complémentaires possibles
	Hatare de l'action de l'ormation	containions at prise th thange	Type de Itals	Entreprise de 11 à 300 salariés	mode de predve	
	Participation à des colloques / congrès, symposium, séminaires, conférences (axe transition écologique énergétique)	> Journées colloquesen lien avec les aspects techniques des métiers du BTP (ex : journée d'information sur le BIM) > Ne seront pris en charge que les colloques, où des actes seront produits afin de garantir la capitalisation des acquis de la part du salarié vers son équipe ou son collectif de travail	СР	500€/stagiaire/demi journée et 5 000€/maximum par entreprise/an Une demi journée de formation = minimum 3 heures	Programme du colloque, congrès Attestation de participation/copie d'émargement Facture Constructys est susceptible de demander leactes	+ Ressources extérieures + Contribution volontaire
NOUVEAU PROCESS DE FORI	Coaching/consulting (individuel ou en équipe) (axe création-gestion-transmission d'entreprise)	Accompagner un salarié, un groupe ou une équipe, afin de favoriser l'optimisation de leur potentiel humain et professionnel pour un meilleur exercice de leurs responsabilités au sein de leur entreprise	СР	125€/heure/entreprise (pour un ou plusieurs stagiaires) 5 000€ (coaching et consulting cumulé)/maximum par entreprise/an	Mise à disposition du programme Formalisation des objectifs professionnels poursuivis Définition préalable de la durée et des modalités du coaching Facture Feuille d'émargement	+ Ressources extérieures + Contribution volontaire
	Habilitation Electrique (axe santé-sécurité au travail)	Uniquement pour les actions de recyclage - activité électricité et ce uniquement pour le personnel électricien, c'est-à-dire hors recyclage HO-BO : financement du test sec si positionnement	СР	Positionnement : 4 heures maximum - plafond de 30 €/h selon intervenant (voir avec votre conseiller Constructys régional) Plafond de participation au test : 30€/h selon intervenant cf onglet diagramme habilitation électrique	. Facture de l'organisme de formation pour positionnement ou évaluation (hors utilisation outils de Constructys) - Facture de l'examen - Feuille d'émargement . Autres éléments cf tableau N°2 actions éligibles	+ Ressources extérieures + Contribution volontaire

MAJ : Février 2019

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES ACTIONS DE FORMATION

ENTREPRISES DES TRAVAUX PUBLICS
DE 11 SALARIES ET PLUS



CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES ACTIONS DE FORMATION POUR LES ENTREPRISES DES TRAVAUX PUBLICS DE 11 SALARIES ET PLUS

Type de frais: CP = Plafonds des coûts pédagogiques horaires - REM = Forfaits horaires salaires chargés - FA = Frais annexes

Nature de l'action de formation	Planchers et plafonds des durées de formation	Type de frais	Prise en charge Constructys	Financements complémentaires possibles	
Formations à la maintenance et la conduite d'engins	7 h min (sauf exception spécifiée dans le GFOR)	СР	45 €	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Autres formations (inclus permis, FIMO et FCO) PDC	7 h min	СР	30 €		
Formation santé/sécurité (inclus permis, FIMO et FCO)	7 h min (sauf exception spécifiée dans le GFOR)	CP	30 €		
Formation à la la fonction d'encadrement et formations à la démarcher de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)	7 h min	СР	30 €		
Formations "transition écologique, énergétique et numérique"	7 h min	СР	30 €		
Formations à la création gestion transmission d'entreprise	7 h min	СР	30 €	+ Ressources extérieures	
Evaluation visant l'accès à la certification CLéA: Evaluation préalable d'un éventuel parcours de formation Evaluation finale à la fin du parcours	> Maxi 60€/h maxi 420€/évaluation préalable maxi 240€/évaluation finale > Evaluation qui dans tous les cas doit être accompagnée et individualisée	СР	60 €	+ contribution volontaire	
Positionnement, accompagnement (si justifié pédagogiquement) et évaluation intégrés dans un parcours de formation	Positionnement : 1 jour maximum	СР	Participation financière horaire à hauteur des plafonds définis selon la nature de l'action		
et évaluation intégrés dans un parcours de formation FEEBAT		СР	OPCO : 70% des CP EDF : 30% des CP		
DEWEN.	PRECISIONS DE FINANCEMENT			Financements complémentaires possibles	
REM	Constructys ne prend pas en charge les frais de salaires				
MAN MAN	Constructys peut prendre en charge les frais annexes uniquement si l'action de formation bénéficie d'un cofinancement extérieur quelque soit la nature des dépenses cofinancées (CP, frais annexes, rémunération): Hebergement + repas : Au réel plafonné à 58€ par journée de formation				
Repas seul : Au réel plafonné à 20€ par journée de formation				+ Ressources extérieures	
FA	Transport: > Voiture: 0,47€/km > Train: 2ème classe pour les ouvriers et les ETAM; 1ère classe pour les IAC > Avion: au réel (avec note explicative)			+ ressources extenderes + contribution volontaire	
	Fréquences du transport : > Un AR/jour jusqu'à 75km (150 km AR) > Un AR/Semaine jusqu'à 400 km (800 km AR) > Un AR toutes les 2 semaines pour les déplacements de plus de 400 km (800 km AR)				

Nature de l'action de formation	Abondement coûts pédagogiques par Constructys = (Nb d'heures de formation) X (coût réel horaire plafonné) déduction faite du montant du crédit CPF mobilisé	Rémunération	Financements complémentaires possibles	
Maintenance et conduite d'engins	45€/h		+ Ressources extérieures + contribution volontaire	
Métiers techniques BTP	30€/h			
Tertiaire (y compris certification CléA)	30€/h			
Accompagnement VAE	80€/h	La prise en charge de la rémunération est plafonnée à 50%		
Bilan de compétences	80€/h	de la prise en charge des coûts pédagogique de Constructys.		
Actions de formation dispensées aux créateurs ou repreneurs d'entreprises (cf.art.L.6313-1)	30€/h			
Permis B (1) (Préparation aux épreuves théoriques, pratiques et aux frais d'accompagnement)	25€/h			
Permis groupe lourd C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE (1)	25€/h			

Les droits acquis au titre du CEC Compte engagement citoyen peuvent financer les actions de formation destinées à permettre aux bénévoles et aux volontaires en service civique d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Pas de prise en charge des frais de garde d'enfants ou de personne à charge et des frais annexes

(1) L'attestation "Permis B, Permis groupe lourd C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E et DE " dûment complétée et signée par le titulaire doit être jointe à toute demande de prise en charge et constitue une condition d'éligibilité de l'action.



	Nature de l'action de formation	Conditions de prise en charge	Type de frais	Prise en charge Constructys		
				Publics non prioritaires	Publics prioritaires *	Financements complémentaires possibles
	Métiers techniques BTP (hors maintenance et conduite d'engins)		СР	13€/h 16€/h	19€/h	+ Ressources extérieures + Contribution volontaire
			REM			
			FA			
NO.	Maintenance et Conduite d'engins	> Les actions de professionnalisation réalisées dans le cadre d'un contrat de	СР		22€/h	
AT		professionnalisation incluent des enseignements généraux, professionnels et technologiques et peuvent comprendre des actions d'évaluation et d'accompagnement. CP REM	REM			
AL 15			FA			
Ž	Tertiaire (autre que BTP)		СР	CP REM 7€/h 13€/h FA TA FA TA <	13€/h	
Sio			REM			
SE			FA			
PRO	Spécificités GEIQ : Application du forfait publics prioritaires pour les contrats de professionnalisaton GEIQ quelque soit le public					
Œ						
■A	Natura da l'action de formation	Conditions do unico ou charge		Drice on charg	to Constructive	

Nature de l'action de formation	Conditions de prise en charge	Prise en charge Constructys			
	> Durée maximum de 6 mois > Le tuteur salarié a suivi une formation de tuteur ou Titre de maître d'apprentissage confirmé (TMAC) ou suit une formation au plus tard avant la fin de la période de tutorat pour le contrat concerné > Pas de versement d'aide à la fonction tutorale dans le cadre d'une PRO A	Publics non prioritaires	et publics prioritaires* de plus de 26 ans	Publics prioritaires* de moins de 26 ans	
		Entreprise hors GEIQ	Entreprise GEIQ	Entreprise hors GEIQ	Entreprise GEIQ
Aide à l'exercice de la fonction tutorale dans le cadre d'un contrat de professionnalisation		230€ par tuteur	230€ par contrat dans la limite de 10 contrat de professionnalisation simultanés par tuteur	345€ par contrat de professionnalisation	345€ par contrat dans la limite de 10 contrat de professionnalisation simultanés par tuteur

^{*} Publics prioritaires: Jeunes de moins de 26 ans n'ayant pas validé un second cycle de l'enseignement secondaire et qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement, technologique ou professionnel (c'est-à-dire les niveaux VI et VI bis. Les CAP et les BEP sont donc exclus), les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), les personnes ayant bénéficié d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI), les demandeurs d'emploi tenue par Pôle Emploi.

	Nature de l'action de formation	Conditions de prise en charge	Type de frais	Prise en charge Constructys	Financements complémentaires possibles
sont enregistrés	Formation au titre de la reconversion ou de la promotion par l'alternance Diplômes de l'Eduction Nationale et les titres professionnelles , qui s au RNCP, Blocs de compétences constitutifs d'une certification NCP, qualifications reconnues dans les classifications d'une CCN de branche, les CQP et les CQPI	> Salarié en CDI en CUI CDI dont la qualification est inférieur au niveau II (licence) > Supérieur à 150 h et doit être comprise entre 15% et 25% de la durée de l'avenant au contrat de travail > Les heures réalisées hors temps de travail sont limitées à 30h/an et par salarié ou de 2% pour les salariés en forfait jours ou heures. Le salarié n'a pas le droit à une allocation de formation. > Le contrat de travail du salariés qui suit une action de reconversion ou de promotion par l'alternance fait l'objet d'un avenant qui doit être adressé à Constructys dans un délai de 5 jours camendaires suivants son entrée en vigeur	CP FA	9,15 €	+ Ressources extérieures + Contribution colontaire